

## DEMI-PENSION 2023/2024

Création de compte obligatoire pour les nouveaux élèves :



TURBOSELF  
Groupe INCB

Le lien disponible sur le site internet du lycée

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=566>

L'accès au service restauration n'est pas conditionné par l'inscription à la demi-pension, **mais** par l'achat et la réservation préalables des repas.

La Région Île-de-France a mis en place un système de tarifs variables en fonction du quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales. Chaque famille doit transmettre impérativement l'attestation de paiement de la CAF sous peine de se voir appliquer le tarif maximum, soit 4,09€ pour l'année scolaire 2023-2024.

### Le passage à la demi-pension ne pourra se faire qu'à 2 conditions :

#### 1. l'utilisateur devra créditer sa carte

Le jour de la rentrée, chaque nouvelle personne recevra gratuitement une carte d'accès **pour toute sa scolarité** qu'il devra créditer aux moyens de paiement ci-dessous :

- **internet** (via le site du Lycée) ou mobile (Application Turbo-Self) pour un montant de son choix ;
- **chèque et numéraire** au secrétariat de gestion

Toute carte perdue ou détériorée devra être remplacée aux frais des familles ou commensaux au prix de 4 €.

#### 2. il devra réserver ses repas

- soit sur internet ou mobile, réservation pour 15 jours maximum et jusqu'à 22h00 la veille pour le lendemain ;
- soit au lycée sur les bornes situées dans le hall d'entrée et à la sortie du restaurant scolaire pour huit semaines maximum et jusqu'à 22h00 la veille pour le lendemain.

\*\*\*\*\*

- Pour toute annulation de repas, les usagers suivront le même procédé que la réservation.
- En cas d'oubli de carte, les usagers (élèves et commensaux) pourront retirer un ticket de passage aux bornes de réservation avec une majoration de 0.50 € par carte de remplacement.
- En cas d'oubli de réservation, il vous sera impossible de manger au self.
- Pour les élèves concernés, les bourses ne seront pas déduites de ce paiement, mais versées en totalité à la fin de chaque trimestre. Nous vous remercions de bien vouloir nous fournir un I.B.A.N. (Relevé d'Identité Bancaire).

\*\*\*\*\*

Le restaurant scolaire sera ouvert à partir du mercredi 6 septembre 2023.

La Gestionnaire  
C. NARCISSOT  
Gestionnaire



Le Proviseur  
D. GIOT  
Le Proviseur

